



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2019



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le jeudi 23 mai 2019 à 17 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt et MM. les conseillers, Denis Brabant et Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Alain Otto.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

207/23-05-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

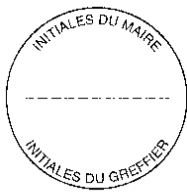
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Appel d'offres numéro 2019-01 public – Travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 2 – Octroi de contrat
3. Période de questions du public
4. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

208/23-05-19

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-01 PUBLIC – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC DE LA GARE – PHASE 2 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2019-01 public relatif aux travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 2, le résultat de l'ouverture des soumissions du 21 février 2019 à 14 h 05 est le suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2019

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix forfaitaire (montant total de la soumission incluant les taxes applicables : TPS et TVQ)
Lavallée & Frères (1959) inc. Le 21 février 2019 à 10 h 12	290 000,00 \$
Gaétan Lacelle Excavation inc. Le 21 février 2019 à 13 h 04	236 021,29 \$
Paysagistes Northland inc. Le 21 février 2019 à 13 h 20	204 948,69 \$
Sintra inc. Le 21 février 2019 à 13 h 38	271 680,80 \$

CONSIDÉRANT l'étude et la vérification des soumissions reçues effectuées en février 2019 par le greffier et directeur général adjoint de la Ville, M. Pierre-Alain Bouchard, et l'architecte paysagiste au dossier, Mme Karyne Ouellet, et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise « Paysagistes Northland inc. »;

CONSIDÉRANT l'approbation du règlement d'emprunt numéro 334 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 1^{er} mai 2019 et l'entrée en vigueur dudit règlement le 8 mai 2019;

CONSIDÉRANT la réception le 9 mai 2019 de la confirmation de l'admissibilité du projet d'aménagement au parc de la Gare – Phase 2 au Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge adjuge le contrat relatif aux travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 2 à l'entreprise « Paysagistes Northland inc. », soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 204 948,69 \$ incluant les taxes applicables (montant net de 187 147,47 \$), le tout selon sa soumission.

Que les travaux relatifs à l'aménagement au parc de la Gare – Phase 2 soient décrétés et effectués conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2019-01, incluant les addenda numéro 1 et 2.

D'autoriser que la dépense nette découlant de la présente résolution soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 334 de la Ville adopté le 19 février 2019.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture et directeur par intérim du développement économique et récréotouristique, M. Patrick Cyr, ou, selon le cas, la directrice générale, Mme Louise Chartrand, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au Règlement numéro 326 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2019

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

209/23-05-19

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire soit levée, il est 17 h 05.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire